Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE

N°8 MAI 2005

SOMMAIRE

1. **ACTUALITE** > P2
Actions du MJSVA
Actions des partenaires
Textes juridiques
Actualités du net

2. **PORTRAIT** > P3
la Fédération Française de Vol Libre

3. **DOSSIER** > P4
Pratiques sportives et activités culturelles

4. **LECTURE** > P4

5. **RENDEZ-VOUS** > P4
Colloques
Stages PNF

Directeur de la publication :
Jean-Pierre DUCLOY

POLE RESSOURCES SPORTS de NATURE
CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10
mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
http://www.sportsdenature.gouv.fr

ZOOM

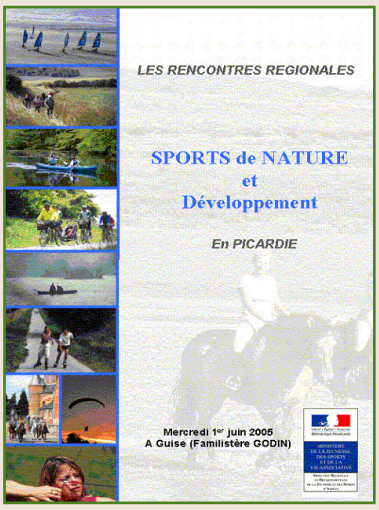

les Rencontres régionales "SPORTS de NATURE et Développement en Picardie" 1er juin 2005 à GUISE (Aisne) http://www.sportsdenature.gouv.fr

EDITO

En 1975, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, publiait une **circulaire relative aux bases de plein air et de loisirs** (n°75-79A du 21 mars 1975), avec une vision politique d'une grande clairvoyance.
Trente ans plus tard, ce texte conserve sa pertinence pour plusieurs raisons :
Les villes regroupent désormais 90 % de la population de notre pays, et plus de 60 % des français se déclarent sportifs. La demande d'activités sportives et de loisirs s'est accrue de manière considérable, et l'offre (marchande et non marchande) a augmenté plus encore. Cependant, cette tendance forte, porteuse de développement et de progrès, doit être tempérée par la diminution du nombre des départs en vacances chez les jeunes de 15 à 25 ans, et par l'augmentation de la précarité.

De sorte qu'aux deux missions initialement dévolues aux bases de plein air :
- être un poumon vert dans une cité en urbanisation croissante,
- proposer des loisirs sportifs de plein air aux populations concernées,
il convient désormais d'adjoindre une mission générale de **solidarité sociale** au bénéfice des populations défavorisées.

Pour répondre à cette situation, l'**UCPA**, bien connue pour son action dans le domaine des vacances sportives, a adapté son organisation et ses propositions.
Des **bases de plein air et de loisirs** aux **espaces sportifs mobiles** , toute une gamme de réponses est aujourd'hui mobilisable pour mettre en œuvre les politiques sociales, éducatives, sportives et touristiques des collectivités territoriales. Ces actions, menées sur le champ des loisirs sportifs de proximité et de la solidarité sociale, sont notoirement conduites au bénéfice des publics défavorisés et de ces jeunes pour qui **la ville est leur nature**.

Les partenariats avec les collectivités territoriales, les différents services de l'Etat et le mouvement sportif sont alors étroits pour sensibiliser les jeunes aux pratiques sportives ; pour concevoir des équipements innovants ; pour faire venir les sports de nature à la ville ou près de la ville ; pour décloisonner loisirs et tourisme, sports et culture, villes et nature ; pour établir de vraies passerelles entre le temps des loisirs près de chez soi et le temps des vacances loin de chez soi.
Dans cette optique, notre nouveau partenariat avec le Pôle Ressources National Sports de Nature trouve toute sa logique.

Olivier Hindermeyer
Directeur général de l'UCPA

Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

CREPS rhône alpes

1 ACTUALITÉS

Actualités JSVA

3ème Regroupement des Référents Régionaux Sports de Nature

5 avril 2005 à Millau

Cette journée, organisée en lien étroit avec les 2èmes Rencontres Nationales de Millau a permis des échanges fructueux entre les 26 référents régionaux, les membres du Pôle Ressources National et du Ministère en charge des Sports de Nature, et à 8 Conseillers Techniques Sportifs des fédérations de Montagne Escalade, Canoë-Kayak, Randonnée Pédestre, Spéléologie, Vol Libre, Cyclisme. Ont été notamment abordés : l'organisation des sports de nature en région ; les actions de développement menées par les fédérations ; les questions liées au recensement national des équipements sportifs (RES), espaces et sites de pratique ainsi qu'aux itinéraires destinés aux sports de nature.

Les actes de cette journée seront diffusés en juin aux services et établissements du MJSVA.

1ère Rencontre entre agents du MJSVA, dont ceux des fédérations sportives de nature et gestionnaires d'Espaces Naturels

6 avril 2005 à Millau

C'est la Convention récente liant le MJSVA à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux qui a permis ce premier temps fort de rencontres et d'échanges d'information entre quelques 90 agents du MJSVA, et les nombreux chargés de mission Sports de Nature des gestionnaires d'espaces naturels présents.

Les travaux et réflexions menés en commun ont porté sur la mise réseau des acteurs au niveau de chaque territoire, sur les enjeux de développement et de protection propre aux espaces protégés, ainsi que sur les modalités de gestion propres à certains domaines spécifiques : événementiel sportif, sports motorisés, formation des professionnels, place des gestionnaires d'espaces naturels dans les CDESI...

Actualités Partenaires

Etat des lieux des Pays

Dans le cadre de sa mission d'observation des politiques et des pratiques de développement territorial, Entreprises Territoires et Développement réalise 3 fois par an un état des lieux des pays. Ce document s'inscrit dans une production plus large qui comprend notamment les Notes de l'observatoire portant sur des thématiques particulières (patrimoine naturel, patrimoine culturel, développement durable...) et l'état des lieux des agglomérations. L'ensemble de ces documents est téléchargeable sur :

http://www.projetdeterritoire.com

Village de gîtes

La création de cette nouvelle marque nationale est liée à la multiplication des petites résidences de tourisme, surtout en zones rurales.

Elle permet de qualifier aujourd'hui des hébergements individuels groupés liés à des équipements de loisirs et à l'organisation d'activités.

Le " Village de gîtes " est une structure de vacances (implantée sur du bâti neuf ou rénové) à taille humaine où un accueil de qualité est assuré familialement par de véritables professionnels du tourisme.

Contact : www.villagedegites.com

Inventaires nationaux des activités, métiers et dispositifs de formation en tourisme rural

La réalisation d'une étude d'envergure commanditée par les ministères en charge du Tourisme, des Sports, de l'Ecologie, de l'Agriculture et la DATAR a été confiée à Source. Ce chantier qui fait l'objet d'une décision du CIADT permettra de mieux connaître - d'ici fin 2005 - les situations d'emploi et les parcours de formation/qualification.

Contact : http://www.source.asso.fr

Projet de référentiel de norme AFNOR ;

Engagements de service pour la pratique d'activités sur des espaces de nature destinées à des personnes à mobilité réduite

La location ou mise à disposition de matériels techniques adaptés peut permettre à ces personnes d'accéder aux espaces naturels et d'y pratiquer des activités sportives et de découvertes de qualité.

Elaboration coordonnée par l'AFNOR en partenariat notamment avec la Fédération ESCAPADE Liberté et Mobilité et l'association GIMC.

Contact : virginie.montoya@afnor.org ou marie-solange.bureau@afnor.org

Des solutions de mobilité pour personnes handicapées en milieux naturels

La Fédération Nationale des Associations Escapade, Liberté et Mobilité expérimente et développe des concepts innovants à destination des 500 000 français déficients moteurs :

- Le "Modul'évasion" : un véhicule 4 roues motrices et les services liés à son utilisation ;
- "Cité 16" : une base d'accès aux activités en milieu naturel dans le bois de Boulogne.

Contact : http://www.escapade.asso.fr

Installation de l'Observatoire des territoires

Le lancement au 24 Mars 2005, de l'Observatoire des territoires, décidé lors du C.I.A.D.T. de Décembre 2002 répond aux nouveaux besoins en matière de partage des connaissances relatives aux territoires et à leurs dynamiques d'évolution.

La DATAR animera ce véritable carrefour devant constituer un lieu de synthèse et de mise en relation, des informations (330 indicateurs) issues de multiples réseaux.

Ces observations seront organisées et exploitables à partir de plusieurs entrées : échelles territoriales, zônages, territoires sensibles comme la montagne ou le littoral, ou à partir de thématiques spécifiques.

Contact : www.territoires.gouv.fr

Forum des acteurs du patrimoine rural

Ce deuxième forum, organisé par **Source** en région **Auvergne** avec l'appui du MEDD, du MJSVA et du MT, a souligné combien toutes les formes du patrimoine naturel paysager, agricultural, sportif, deviennent les ressources incontournables du développement des territoires ruraux.

Un livre blanc issu des échanges du Forum, sera disponible d'ici à l'été.

Contact : http://www.source.asso.fr

Une nouvelle CDESI mise en place dans le département de la Nièvre

Le Conseil Général de la Nièvre a installé une CDESI le 29 mars dernier.

La Nièvre est un département privilégié pour les sports de nature, avec un patrimoine naturel riche et varié, et possède sur son territoire le Parc Naturel Régional du Morvan.

On notera notamment, dans la composition de cette nouvelle CDESI, en plus des habituels participants, la présence de représentants des V.N.F. et de l'O.N.F..

Contact : philippe.bissonnet@jeunesse-sports.gouv.fr ou Louis Beudet : rando58@club-internet.fr

Actualités Juridiques

Arrêté du 29 mars 2005

Confirmation jusqu'au 31 décembre 2005 des Délégations pour la FFME (escalade, ski de montagne, canyonisme, raquette à neige).

Projet de Code du Sport

Le Code du Sport doit à l'avenir se substituer à la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 et prendre ainsi place, dans la juridiction française auprès des autres codes : de l'éducation, de la santé, de l'environnement,...

Le Code du Sport reprendra, en 4 grands livres respectivement relatifs :

- à "l'organisation des APS" ;
- au "statut des sportifs et autres acteurs du sport" ;
- à la "pratique sportive ";
- au financement du sport.

La totalité des éléments issus de la loi de 1984 complétés des articles et dispositions issues des 23 autres lois portant sur la gestion de l'Activité Sportive.

Ce projet, coordonné par le MJSVA et suivi par un Comité constitué de deux juristes (un professeur de droit et un avocat), d'un médecin fédéral, de deux représentants de fédérations sportives, d'un représentant d'une ligue professionnelle, de représentants du CNOSF et du CNAPS, ainsi que de deux agents des services déconcentrés de la direction des sports.

La quasi totalité des administrations françaises vient d'être saisie pour avis sur la rédaction des nombreux articles de ce code.

Actualités du net

Toutes les véloroutes sont sur le net :

L'Association Française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) informe de la mise en ligne d'un inventaire de toutes les Véloroutes et voies vertes de France.

Contact : http://www.af3v.org

Guide CDESI/PDESI en téléchargement

Le guide CDESI/PDESI est **téléchargeable** sur le site **www.sportsdenature.gouv.fr** sous deux versions :

- en rubrique "**actualités**" en version **2 Mo** ;
- en rubrique "**production du réseau**" en version **10 Mo (haute résolution)**.

Contact: www.sportsdenature.gouv.fr

La Fédération Française de Vol Libre

quatre disciplines et de multiples sites de pratique

La F.F.V.L. est née en 1974, lorsque les pionniers de l'aile delta ressentirent le besoin de s'organiser pour pouvoir continuer à voler... Le parapente, lui aussi planeur ultra léger (PUL) a rejoint la FFVL en 1986. Le cerf-volant rejoint la fédération en 1996, les glisses aérotractées en 2002.

Ce sont donc 4 activités, aux logiques et aux développements diversifiés, que la F.F.V.L. organise et gère.
Fin 2004, on comptait 31000 licenciés : 5 % en aile delta, 5 % en cerf volant, 20 % en kite et 70 % en parapente, répartis dans 517 clubs, 165 écoles d'aile delta et parapente, et 70 écoles de kite.
Aile delta, parapente et glisses aérotractées sont classées comme activités à environnement spécifique (décret du 27 août 2004). Le cerf volant associe les dimensions : sportive, esthétique et culturelle.

L'aile delta et le parapente

Le strict respect de la réglementation aérienne , entraîne pour les activités "aile delta" et "parapente" des contraintes importantes d'accès à la pratique.

La structuration des sites de pratique a ainsi été menée dés la création de la F.F.V.L., en réaction à une circulaire du ministère de l'intérieur (n°74-574) demandant aux préfets d' imposer aux pratiquants une déclaration préalable des sites de pratique et l'autorisation des propriétaires pour les sites de décollage et d'atterrissage.

Pour qu'un site de vol libre puisse exister, il est nécessaire :
- que la zone aérienne située au dessus et dans l'environnement direct soit accessible aux Planeurs Ultra Légers (PUL),
- que les décollages soient accessibles et que le vol libre soit techniquement possible,
- que la zone d'atterrissage soit atteignable depuis l'envol,
- que les terrains envisagés puissent devenir zone de décollage ou zone d'atterrissage,
- et que les propriétaires acceptent de prêter, de louer voire de vendre leur terrain au club local.

Les pentes "école", sites d'apprentissage de la technique de base sont gérées directement par les écoles au statut le plus souvent d'organismes à but professionnel, nouvellement intégrées au sein de la F.F.V.L.
Les sites de décollage, d'atterrissage, les plateformes de décollage par treuil ou par remorqué derrière un Ultra Léger Motorisé (ULM), sont gérés principalement par les clubs, et parfois les comités départementaux.
Ces mêmes associations en assurent la protection et initient les aménagements nécessaires au confort et à la sécurité des usagers. Elles assurent également une veille sur les sites potentiels dépourvus d'accès ou non conventionnés.

site internet de la FFVL : http://www.ffvl.fr

En outre, la F.F.V.L. porte, en collaboration avec les autres fédérations de loisirs aériens, une attention particulière aux modifications des réglementations des espaces aériens pouvant porter préjudice à l'accessibilité des sites sportifs (participation aux Conférences Régionales Inter usagers Consultatives de l'Aviation Générale -CRICAG).

Les glisses aérotractées

Les glisses aérotractées se pratiquent à la surface de l'eau pour le kitesurf, de la neige pour le snowkite, ou en roulant sur terre grâce à divers engins tels que le mountainboard, les rollers ou les buggies à trois roues. Les cerfs volants assurant la propulsion sont adaptés et permettent le redécollage sur l'eau pour le kitesurf, avec des surfaces de 2 à 18m².

Les 7300 licenciés du kite représentent le tiers des pratiquants actuels. Contrairement à l'aile delta dont l'apogée de développement est du registre du passé, le " kite "(terme générique utilisé pour définir toutes les glisses aérotractées) est en pleine expansion.

La gestion des sites de pratique est identique à celle du vol libre pour le snowkite; elle est très différente pour celle du kitesurf puiqu'elle se déroule en façade maritime.
Les aires de kitesurf, situées à la fois dans la zone réglementée des 300 mètres et allant jusqu'à un mille des côtes (limites de navigation) sont soumis aux compétences des maires et des préfets maritimes.

Les sites d'aile delta et de parapente principalement utilisés sont recensés par la F.F.V.L. Ils font l'objet d'une identification géographique sur la carte IGN " Vol Libre en France, n°919 " et leur liste est consultable sur http://www.ffvl.fr/sites/ .
D'autres sites alternatifs sont absents de ce recensement. Certains sites potentiels font l'objet de réflexions et de projets des gestionnaires bénévoles locaux.
Sur les plages ouvertes à tous (Loi Littoral) , la gestion des sites de kitesurf est plus délicate. La sécurité des tiers doit être assurée notamment pendant la période estivale.
C'est sur la recherche locale de solutions que se construit la légitimité de nouveaux clubs et la culture fédérale.
La fédération porte une attention nouvelle aux sites de pratique des glisses aérotractées dont le développement est encore naissant.

Le cerf volant

La pratique du cerf volant bénéficie de la bienveillance de tous lorsque l'activité est légère et éphémère.
Quand la pratique est dense et avérée, elle bénéficie des mêmes actions que les sites de vol libre : initiatives des clubs locaux ou des structures professionnelles.
Sur certaines plages, des zones réservées au cerf volant bénéficient de dispositions de gestion, souvent à l'initiative des communes, précisant les lieux autorisés, les horaires et les règles de sécurité.

3 DOSSIER

Pratiques sportives et activités culturelles

Une enquête récente réalisée par l'INSEE en partenariat avec le MJSVA permet de porter un nouveau regard sur le partage des loisirs des français entre "**sports**" et "**culture**", mais aussi sur les distorsions existantes dans l'accessibilité aux loisirs pour les différentes parties de la population.

Pour les deux tiers des personnes de plus de 15 ans, le nombre de sorties, de visites, d'activités culturelles ou artistiques croit avec celui des temps consacrés aux sports.

Pour les plus actifs (jeunes, étudiants, cadres, professions intermédiaires), la diversité des sorties culturelles va de pair avec une grande variété de pratiques sportives.

La vie culturelle et la vie sportive de 75% des Français apparaît bien comme le reflet de tendances dans le choix des loisirs :

- diversification des temps et lieux de cette liberté (journées, week-ends, vacances, ville, milieux ruraux...) ;
- choix multiples et individualisés dans une offfre largement disponible ;
- attrait pour les activités facilement accessibles : marche, vélo, cinéma, monuments historiques...
- choix de pratiques sportives ou culturelles liées à la situation sociale, l'occupation professionnelle ou au niveau de vie.

Il est ainsi intéressant de constater cette **(ré)conciliation** entre deux types d'activités de loisirs bien souvent présentées comme antinomiques !

Cette étude montre cependant que **15% de la population française reste en retrait de toute vie sportive ou culturelle** : 30 % des Français ne pratiquent aucun sport... 23% n'accède à aucune pratique culturelle ! Les personnes âgées, les inactifs, mais aussi les personnes faiblement diplômées, les femmes en constituent la majeure partie.

Des cultures sportives dans une nature revisitée...

Les sports de nature, et particulièrement, la **marche** sous toutes ses formes, le **vélo** dans toutes ses variantes, la **natation** dans ses divers milieux, deviennent les activités les plus répandues (**plus de 2/3 des pratiques**).

Les valeurs qui sont attachées à ces sports montrent le goût des Français pour le plaisir, la liberté et l'autonomie, la forme et la santé, ainsi que pour la découverte et la protection des espaces naturels !

Ce regain d'attrait pour le **naturel et les sports "doux"** semble bien lié aux multiples tendances actuelles :

- forme, santé, qualité environnementale, alimentation bio,
- goût pour les villes propres et jardinées,
- valorisation des espaces ruraux, montagnards ou littoraux, qu'ils soient préservés, patrimoniaux ouréservés aux loisirs.

La nature et ses espaces n'apparaissent plus pouvoir être gérés sur les seuls principes de prodigalité, d'exploitation ou d'appropriation. Les territoires agri-ruraux, les sites naturels de tous types, trop considérés par de multiples **explorateurs sportifs** comme une ressource infinie, ouverte à tous... constituent aujourd'hui un **univers fini et soumis** à une **évolution entropique** : véritable techno-nature dans laquelle le naturel et le culturel sont indissociables.

Les **cultures sportives**, comme toutes les techniques humaines sont désormais omniprésentes et font partie de cette "techno-nature"... elles doivent donc contribuer à une meilleure gestion de **La Ressource fondamentale.**

4 LECTURE

Politiques nationales en faveur du vélo : la mise en œuvre des politiques de transports urbains durables : aller de l'avant

Conférence européenne des Transports.- CEMT, OCDE, 2004.- 104 p.
ISBN : 92-821-2326-X
Contact : http://www.oecd.org/com

Le tourisme des jeunes : Analyse stratégique du marché

AFIT, janv. 2005 - Les Dossiers et Documents de l'AFIT, 59 p., 38 euros
ISBN : 2-915215-07-3
Contact : http://www.afit.fr

Le tourisme fluvial en France et premières évaluations des retombées économiques locales (2003)

ONT, juin 2004 - Analyse et perspectives n°88 - 147 p., 54 euros
Contact : www.ont-tourisme.com

La notion de ressource territoriale : 10 ans du CERMOSEM (20e colloque, 14-15 oct 2004)

Cermosem, - Montagnes Méditerranéennes, 2004 - n°20 - 207 p.
ISBN 1268-6603
Contact : http://iga.ujf-grenoble.fr/cermosem

De la CDESI au PDESI : l'expérience de l'Ardèche

Olivier Reymbaut / Jean-Pierre Andreux - In Fiches pratiques Sportives, n°68, avril 2005 - Lettre du Cadre Territorial
Contact : http://www.territorial.fr/presse/spo-index.php

Sport et nature : on peut choisir la bonne intelligence

In Parcs, n°51, févr. 2005 - Fédération des PNR
Contact : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr

5 RENDEZ-VOUS

Colloques

Conflits d'usage dans les territoires : quel rôle pour l'Etat demain, dans les espaces ruraux et périurbains ?

20 mai 2005 à Paris- Commissariat du Plan
Conférence débat : "Connaissance générale"
Contact : 01 45 56 53 13
mél : daniele.vidal@plan.gouv.fr

Pratiques des sports de nature dans les Réserves Naturelles

20 et 21 mai 2005 à Salavas (Ardèche)
C'est en Ardèche que se déroulera ce séminaire organisé par Réserves Naturelles de France. Des ateliers sur le terrain permettront d'échanger, dans le cadre d'une pratique sportive, sur les problématiques de gestion des sports de nature. Cinq ateliers thématiques (en salle) sont également prévus : mise en place d'un plan de circulation, réglementation de l'espace protégé, sensibilisation du public, formation des encadrants, études de fréquentation.
Contact : www.reserves-naturelles.org

Semaine du développement durable

30 mai au 5 juin 2005, France entière
Contact : http://www.ecologie.gouv.fr

Rencontres régionales "Sports de Nature et Développement en Picardie"

1er juin 2005 à Guise (Aisne)
Cet événement aura lieu sur le site emblématique du Familistère Godin.
Au programme : Séance plénière (matin) et groupes thématiques (après-midi) :

- Quelles attentes, quels comportements des pratiquants ? Approche sociologique ;
- Comment concilier développement des pratiques et protection des milieux ?
- Quelles articulations entre politiques territoriales et projets de développement des sports de nature ?
- Quelles structurations pour les professionnels et les acteurs des sports de nature.

Contact : 03 22 33 89 47 - emmanuel.chatillon@jeunesse-sports.gouv.fr

Sports de nature et protection des espaces naturels : enjeux et perspectives

14 juin 2005 au CNOSF - Paris
Contact : Réseau IDEAL - Caroline Guesnon tél : 01 45 15 09 26
http://www.reseau-en.net

Raid Nature MJSVA

26-30 sept 2005 en Pyrénées Orientales
Le prochain Challenge National de Raid Nature des personnels de la Jeunesse et des Sports se déroulera pour la 2e fois à l'initiative de la DDJS des Pyrénées Orientales.
Contact : eric.vrignaud@jeunesse-sports.gouv.fr

Stages du PNF

Formation de formateurs sur le développement durable en régions

25-27 mai 2005 (nouvelles dates) à l'INJEP
inscription PNF - stage n° PDOT044
infos sur www.sportsdenature.gouv.fr
Contact : tél- 01 40 45 91 36 - jean-michel.groult@jeunesse-sports.gouv.fr

CDESI/ PDESI et gestion concertée

6-8 juin 2005 CNFPT Angers
inscription PNF - stage n° PDCT 137
Infos sur www.sportsdenature.gouv.fr